

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JANVIER 2019

### ORDRE DU JOUR

#### DIRECTION GENERALE

1. **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018** – Approbation

#### DIRECTION DES FINANCES

2. **BUDGET PRIMITIF 2019** – Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2019 – Complément

#### DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

3. **LOTISSEMENT « LES TERTRES »** - Reconfiguration et aménagements
4. **ENQUETE PUBLIQUE** - Société MONTUPET - Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) – Avis sur le dossier

#### DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA CITOYENNETE

5. **POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE** – Proposition de programme d'actions 2019 de la Ville de Montataire
6. **JEUNESSE – BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR** – Financement de la formation au bénéfice de jeunes adultes
7. **SPORT OISE CONTACT – ALSH** – Convention stage pour les vacances d'hiver

#### DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE L'EDUCATION ET DE LA CULTURE

8. **CULTURE – LE PALACE** – Demande de subvention auprès de la région des Hauts de France
9. **CULTURE – LE PALACE** – Demande de subvention auprès de la DRAC
10. **CULTURE – LE PALACE** – Demande de subvention auprès du Département

#### DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

11. **REGIME INDEMNITAIRE FILIERE TECHNIQUE – Actualisation** – Prime de service et de rendement

#### DIRECTION GENERALE

12. **DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES** – Compte rendu



L'an Deux Mil Dix Neuf, le lundi 28 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 22 janvier Deux Mil Dix Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – Mme BELFQUIH (à compter du point n° 5) - M. CAPET - M. RAZACK – Mme BUZIN - M. BOYER - M. KORDJANI – M. D'INCA - Mme LESCAUX - Mme DUTRIAUX - M. RUFFAULT – Mme BLANQUET – Mme SATUK - Mme SAUVAGE - M. BELOUAHCHI – M. BENOIST (à partir du point n°7) - Mme SALOMON – M. TUIL - Mme LOBGEAIS – M. DENAIN – M. TOUBACHE - Mme DAILLY - Mme SALMONA - M. PUGET - M. LABET (à partir du point n°4) - M. GODARD.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme REZZOUG représentée par Mme Dutriaux –Mme BOUKALLIT représentée Mme Lescaux – Mme TOURE représentée par Mme Buzin – M. GAMBIER représenté M. Razack – Mme MICHEL représentée par Mme Salmona.

**ETAIENT EXCUSEES** : Mme KHACHAB – Mme NIDALHA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Satuk



## **01 – CONSEIL MUNICIPAL – Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018**

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2018 est présenté aux membres du conseil municipal.

Le procès-verbal est adopté avec 24 voix Pour et 4 Contre.

## **02- BUDGET PRIMITIF 2019 – Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2019 - complément**

**Sur le rapport de Monsieur Azide RAZACK, Adjoint au Maire, chargé de l'élaboration citoyenne du budget, finances et de la commission communal des impôts directs (CCID), exposant :**

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette communale,

Que ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019, lors de son adoption par le Conseil Municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un complément d'autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2019 :

Opération 9054	Bâtiment et terrains sportifs	20.000 €
----------------	-------------------------------	----------

Conformément à la loi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces crédits avant le vote du Budget Primitif 2019.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE,**

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces crédits avant le vote du Budget Primitif 2019.

## **03- LOTISSEMENT DOMAINE DES TERTRES – Reconfiguration des lots à bâtir et aménagement extérieurs**

**Sur le rapport de Monsieur D'INCA, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme et de Développement économique local, exposant :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Permis d'Aménager, délivré par Monsieur le Maire, le 22 février 2012, au MODAP en vue d'aménager un secteur de 2.7 hectares (réalisation de 79 lots à bâtir).

Vu la délibération du 16 décembre 2013 portant sur l'acquisition de 42 lots à bâtir et des espaces verts par la Ville au MODAP,

Vu l'acte notarié du 23 décembre 2013, indiquant que la ville de Montataire est propriétaire de 42 lots soit 6 555 m<sup>2</sup> et des espaces verts de 7 725 m<sup>2</sup> pour un montant total de 3 110 438.78€

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2016 portant sur le transfert du Permis d'Aménager du MODAP à la Ville avec rétrocession des voiries, réseaux et espaces communs,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 concernant les aménagements extérieurs à réaliser dans le lotissement des Tertres, indiquant notamment la nécessité de poursuivre la mixité de l'habitat dans les Quartiers Prioritaires de la Ville en assurant des aménagements répondant aux

dysfonctionnements urbains repérés (places de stationnements manquantes, absence d'aire de jeux, dénivelé important entre l'espace privé des habitations et l'espace public, etc ...),

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 avril 2018 portant sur le lancement des travaux de murs de soutènement sur les parcelles sud,

Vu la délibération du 28 mai 2018 concernant la vente de parcelles pour l'agrandissement des propriétés bâties attenantes, concernant le regroupement de petits terrains à bâtir pour augmenter leur taille, et concernant, suite de la construction du mur de soutènement, la vente d'une bande de terrain prise sur la bande paysagère au profit de 13 parcelles propriétés de personnes privées et concernées par un problème de dénivelé et de jardin exigü,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 12 novembre 2018, approuvant un nouveau plan de reconfiguration du lotissement et des lots,

Vu le dernier avis du service des domaines, daté du 10 janvier 2019 indiquant une évaluation à un prix de 7 euros du mètre carré l'ensemble de 28 petites parcelles à détacher du terrain communal de la bande paysagère sud, après construction d'un mur de soutènement,

Considérant les problématiques rencontrées dans le quartier des Tertres (volonté d'agrandir les habitations, regret d'avoir des parcelles trop petites),

Considérant la nécessité et la volonté de la Ville d'apporter des améliorations au projet initial pour améliorer la qualité de vie dans ce secteur, notamment en procédant à un agrandissement des lots lorsque cela est possible et en procédant à un aménagement du dénivelé important, présent sur une partie des terrains,

Considérant les accords de principe des propriétaires des 13 terrains riverains, pour une acquisition de petite parcelle après les travaux de traitement du dénivelé, par construction d'un mur de soutènement et remblaiement, achat au prix de 25 euros du mètre carré (hors taxes et frais d'acte),

Considérant la taille des parcelles déjà bâties et considérant le dénivelé important présent en limite sud du lotissement, initialement laissé à l'état de talus, et empêchant ainsi l'usage des superficies normalement dédiées aux jardins, est en cours d'aménagement par la Ville, sur son terrain, au moyen d'un mur de soutènement et de remblaiements significatifs, et que la réalisation de ce mur peut être accompagnée de la cession d'une petite partie de terrain à chaque propriétaire riverain, ceci en vue de l'aplanissement des arrières de parcelles et de leur agrandissement, permettant ainsi de redonner un caractère de jardin d'agrément à ces arrières de parcelles,

Considérant que le prix de l'estimation des domaines du 10 janvier 2019 ne prend pas en considération ces travaux permettant une amélioration des jardins concernés,

Considérant par ailleurs que l'évolution du découpage de certains lots encore non bâtis, et l'agrandissement de certaines propriétés déjà bâties rendront nécessaire l'évolution des règles propres au lotissement,

### **Le Conseil municipal, après avoir délibéré,**

#### **A l'Unanimité,**

Approuve le nouveau projet de découpage et la mise en vente des lots à bâtir ainsi regroupés ou re-découpés.

Précise que les prix de vente des lots à bâtir, déjà arrêtés, sont tous exprimés « Hors Taxes » (HT) et hors frais d'acte notarié.

Approuve le prix de 25 euros HT du mètre carré pour la cession de 13 petits lots de jardins, cadastrés ZB-579p, lots créés en vue d'un aplanissement et un agrandissement des jardins attenants.

Précise que les autres petits lots à détacher de la parcelle ZB-579 seront rattachés aux lots à bâtir contigus à regrouper dans le cadre de la reconfiguration avant revente par la Ville.

Approuve les évolutions prévues du lotissement et le principe d'évolution de certaines des règles du lotissement Les Domaines des Tertres.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la délimitation des nouveaux découpages.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la cession des différents lots.

**04- ENQUETE PUBLIQUE - SITE DE PRODUCTION « MONTUPET » - DEMANDE D'AUTORISATION POUR REGULARISATION** – Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) – Avis sur le dossier

**Sur le rapport de Monsieur Rémy Ruffault, conseiller municipal délégué, exposant :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de l'Oise adressé à Monsieur le Maire de Montataire en date du 14 décembre 2018, transmettant un arrêté d'ouverture d'enquête publique accompagné d'une version numérique du dossier, et sollicitant Monsieur le Maire concernant les mesures d'affichage liées à l'enquête publique, devant avoir lieu du 15 janvier au 15 février 2019 à la mairie de Laigneville, et sollicitant par ailleurs l'avis du Conseil Municipal de Montataire sur le dossier ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise, en date du 11 décembre 2018, ordonnant le déroulement d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société MONTUPET ;

Considérant que le Conseil Municipal de Montataire doit avoir prononcé un avis sur la demande d'autorisation, conformément à la demande de Monsieur le Préfet de l'Oise, au plus tard dans les 15 jours après la date de fin de l'enquête publique, soit au plus tard 15 jours après le 15 février 2019, soit le 1<sup>er</sup> mars 2019 ;

Considérant la réponse de l'autorité environnementale sur le dossier valant absence d'observations sur le projet ;

Considérant que le dossier d'autorisation vise à la régularisation administrative d'un site de production industriel existant, produisant des pièces en aluminium pour l'industrie automobile, suite à des évolutions interne au site, et considérant que ces évolutions n'auront pas ou très peu d'impact sur la commune de Montataire,

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,**

**Avec 28 voix Pour et 1 Abstention,**

**Emet un avis favorable** sur le projet,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toute correspondance afférente à ce dossier.

**05- POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE de l'Agglomération Creilloise – Contrat de Ville :** Proposition de programme d'actions 2019 de la Ville de Montataire

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :**

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale établissant une nouvelle géographie prioritaire resserée sur un nombre plus limité de quartiers,

Considérant que cette loi prévoit que la Politique de la Ville soit mise en oeuvre au travers d'un Contrat de Ville signé à l'échelle intercommunale pour la période 2015/2020 et s'organisant autour des trois piliers « Cohésion sociale », « Cadre de vie et renouvellement urbain », « Développement économique et emploi »,

Considérant que le Contrat de Ville de la Communauté de l'Agglomération Creilloise a été signé le 6 juillet 2015 en établissant de nouvelles orientations stratégiques de la Politique de la Ville visant à répondre aux besoins des territoires prioritaires et de ses habitants.

Il convient de procéder à la présentation d'actions pour l'année 2019. En conséquence, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition annexée à la présente délibération.

Les dix-neuf actions de la programmation ont été examinées et actées par le bureau municipal du lundi 15 octobre 2018. Parmi ces actions, 13 sont portées par des associations et 6 par des services municipaux.

Le tableau joint à la présente délibération récapitule l'ensemble des projets présentés pour l'année 2019, leur coût et leur financement prévisionnel.

**Récapitulatif des crédits alloués au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale puis du Contrat de Ville depuis 2006 :**

- 2006 : 101 000 € (CdV)
- 2007 : 98 776 € (CUCS)
- 2008 : 90 662 € (CUCS)
- 2009 : 92 040 € (CUCS)
- 2010 : 92 931 € CUCS 2010 (1<sup>ère</sup> enveloppe) + 12 062 € (2<sup>ème</sup> enveloppe) = 104 993 €
- 2011 : 74 180 € CUCS 2011 (1<sup>ère</sup> enveloppe) + 1 200 € (2<sup>ème</sup> enveloppe) = 75 380 €
- 2012 : 71 636 € CUCS
- 2013 : 43 436 € CUCS
- 2014 : 43 436 € CUCS
- 2015 : 59 503 € CDV
- 2016 : 70 400 € CDV
- 2017 : 72 920 € CDV
- 2018 : 75 900 € CDV
- Montant négocié 2019 : 76 100 euros

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE,**

**ACTE** la Proposition de Programme d'Actions 2019 de la Ville de Montataire, récapitulant les actions et le plan de financement prévisionnel.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter ce Programme d'Actions 2019 et à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les participations financières de la Ville aux associations portant les actions de ce programme en 2019.

**06 -JEUNESSE –BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR – Financement de la formation au bénéfice de jeunes adultes**

**Sur le rapport de Madame Fatima BELFQUIH, Adjoint au Maire en charge du développement du lien social, du centre social et de l'insertion socioprofessionnelle, exposant :**

Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur BAFA constitue une porte d'entrée dans l'animation en apportant aux animateurs une base commune de techniques et de savoirs. Il peut être une première étape avant le Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur, BAFD ; il peut aussi constituer un atout pour les candidats au concours d'éducateur spécialisé, pour l'entrée dans certaines formations du secteur social, voire de l'enseignement.

En 2017, une action Jeunesse de financement du BAFA a permis à seize jeunes de se qualifier sur ce premier métier de l'animation. Ils intègrent depuis nos équipes d'animation sur les périodes de vacances scolaires.

En 2018, une deuxième action en cours permettra à huit autres jeunes d'obtenir la même qualification et d'intégrer nos équipes d'animation.

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les dispositions relatives à la qualification des personnes encadrant les mineurs dans les centres de vacances et les centres de loisirs,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mars 2015 fixant la rémunération des animateurs en stage pratique et non diplômés sur un contrat d'engagement éducatif,

Vu la délibération du 27 mars 2017 relative au financement de la formation au BAFA au bénéfice de jeunes adultes,

Vu la délibération du 26 mars 2018 relative au financement de la formation au BAFA au bénéfice de jeunes adultes,

Considérant la volonté de la ville d'apporter son soutien à la jeunesse, aux étudiants dans l'aide au financement de leurs études et à des jeunes en recherche d'emploi, leur permettant une expérience professionnelle en les qualifiant sur un métier de l'animation,

Considérant la volonté de la Ville de promouvoir la formation pour mieux répondre aux missions de service public,

Considérant les difficultés, ces dernières saisons, pour nos Accueils de loisirs, à recruter des animateurs stagiaires pratiques BAFA, faute de candidats en nombre suffisant,

Considérant nos besoins de personnels possédant une qualification BAFA,

Considérant le soutien financier de la Ville de Montataire à la formation BAFA des jeunes adultes en contrepartie de la réalisation d'un stage pratique à l'Accueil de loisirs,

Considérant la nécessité de mieux encadrer les relations contractuelles entre la Ville et les Bénéficiaires de cette action,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** D'établir une convention de stage avec chacun des 15 jeunes adultes amenés à suivre une formation au BAFA. Cette convention précise les conditions de réalisation du stage pratique, quel organisme est sélectionné par la ville, les périodes de stage (pratiques et théoriques) et prévoit des conditions de remboursement en cas d'absence répétée, de manquement à la discipline ou de désistement.

La ville de Montataire finance l'intégralité de la formation théorique à savoir et pour information :

- 8 jours de formation de base : 300 €/personne environ,
- 6 jours de perfectionnement : 250 €/personne environ.

(Montants donnés à titre indicatif et sous réserve de l'organisme retenu).

En contrepartie de ce financement, les jeunes stagiaires effectueront aux accueils de loisirs de la Ville, 20 jours de stage rémunérés sur la base du contrat d'engagement éducatif, soit 22,07 € brut/jour.

**Article 2 :** La convention de stage sera applicable dès que le présent acte sera rendu exécutoire.

**07 – ALSH - SPORTS – Sport Oise Contact – Animation d'un stage de lutte - vacances d'hiver 2019**

**Sur le rapport de Monsieur Patrick BOYER, Adjoint au Maire en charge du sport et de la prévention par l'action physique, exposant :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la sollicitation de l'association Sport Oise Contact (SOC),

Vu la volonté de l'association SOC de promouvoir la pratique sportive auprès du plus grand nombre,

Considérant la volonté de la Ville de Montataire, en complément d'activités ludiques, culturelles et artistiques, de développer des activités sportives dans ses accueils de loisirs,

Considérant les compétences spécifiques dont dispose l'association,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Autorise à l'Unanimité** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville et l'association SOC relative à l'animation d'un stage de lutte, à titre gratuit, pendant les vacances d'hiver 2019 à destination des adolescents et des enfants âgés de 8 à 11 ans de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

**08- CULTURE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS DE FRANCE - FONCTIONNEMENT DU PALACE – année 2019**

**Sur le rapport de Céline LESCAUX, Adjointe au Maire, chargée de la politique culturelle et de l'accès à la culture, exposant :**

La commune de Montataire développe une offre culturelle de qualité et de proximité notamment à travers la programmation proposée au Palace. Par ailleurs, la politique tarifaire attractive traduit la volonté de permettre l'accès du plus grand nombre aux spectacles proposés.

Ce dernier, scène pluridisciplinaire de notre ville propose une diffusion de spectacles mais aussi l'accueil d'artistes pour la mise en œuvre d'ateliers ou d'expositions.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Région Hauts de France a décidé de soutenir les structures culturelles de proximité, qualifiées de « lieux intermédiaires » mettant en œuvre un projet artistique et culturel se déclinant en trois volets : création, diffusion et sensibilisation dans une logique d'élargissement et de formation des publics.

Considérant la culture en tant que facteurs d'attractivité et de lien social,

Le budget prévisionnel 2019 du Palace étant évalué à 513.000 € (frais de personnel compris)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE,**

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à la Région Hauts de France pour une participation au fonctionnement du Palace à hauteur de 20.000 € et 8.000 € pour la résidence des compagnies théâtrales.

**09 - CULTURE – LE PALACE – Demande de subvention à la DRAC**

**Sur le rapport de madame Céline LESCAUX, Adjointe au Maire, chargée de la politique culturelle et de l'accès à la culture, exposant :**

La commune de Montataire développe une offre culturelle de qualité et de proximité notamment à travers la programmation proposée au Palace. Par ailleurs, la politique tarifaire attractive traduit la volonté de permettre l'accès du plus grand nombre aux spectacles proposés.

Ce dernier, scène pluridisciplinaire de notre ville propose une diffusion de spectacles mais aussi l'accueil d'artistes pour la mise en œuvre d'ateliers ou d'expositions.

L'Etat à travers la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) soutient les collectivités publiques désireuses de mettre en œuvre un projet culturel territorial, et l'accueil des Compagnies en résidence.

Considérant la culture en tant que facteurs d'attractivité et de lien social,

Le budget prévisionnel 2019 du Palace étant évalué à 513.000 € (frais de personnel compris),

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE,**

Autorise monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à la DRAC une participation au fonctionnement du Palace à hauteur de 14.500 € et 7.500 € pour l'accueil en résidence des compagnies théâtrales.

Autorise monsieur le Maire à encaisser la subvention attribuée correspondant au soutien du fonctionnement du Palace

## **10- CULTURE – LE PALACE - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE L'OISE**

### **Sur le rapport de Céline LESCAUX, Adjointe au Maire, chargée de la politique culturelle et de l'accès à la culture, exposant :**

La commune de Montataire développe une offre culturelle de qualité et de proximité notamment à travers la programmation proposée au Palace. Par ailleurs, la politique tarifaire attractive traduit la volonté de permettre l'accès du plus grand nombre aux spectacles proposés.

Ce dernier, scène pluridisciplinaire de notre ville propose une diffusion de spectacles mais aussi l'accueil d'artistes pour la mise en œuvre d'ateliers ou d'expositions.

Dans le cadre de sa politique territorialisée, le Conseil Départemental poursuit l'ambition de développer une offre culturelle et artistique de qualité, au plus près des Isariens.

Le département souhaite contribuer au développement culturel, par des actions de diffusion de proximité, de soutien à la création, et des actions culturelles.

Considérant la culture en tant que facteurs d'attractivité et de lien social,

Le budget prévisionnel 2019 du Palace étant évalué à 513.000 € (frais de personnel compris)

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

#### **A L'UNANIMITE,**

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour une participation au fonctionnement du Palace à hauteur de 26.500 €.

Autorise Monsieur le Maire à encaisser la subvention (en 2019) une fois qu'elle aura été attribuée.

## **11- REGIME INDEMNITAIRE SPECIFIQUE A LA FILIERE TECHNIQUE – Actualisation Juridique liée à la modification des règles de calcul de la Prime de Service et de Rendement.**

### **Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :**

Vu l'article 88 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu le Décret n° 72-18 du 5 janvier 1972 modifié relatif à la prime de service et de rendement,

Vu le Décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié ;

Vu le Décret n° 2003-799 du 25 Août 2003 relatif à l'Indemnité Spécifique de Service ;

Vu le Décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à l'actualisation de la Prime de Service et de Rendement,

Vu la délibération n°38b du 5 mars 1998 relative à la prise de service et de rendement,

Vu la délibération n°18 du 14 mai 2007 relative au régime indemnitaire spécifique à la filière technique,

Vu la délibération n°29 du 23 mars 2009 relative à l'actualisation juridique du régime indemnitaire spécifique à la filière technique,

Vu la délibération n°15 du 28 juin 2010 relative à l'actualisation juridique de la prime de service et de rendement,

Vu la délibération n°21 du 11 octobre 2010 relative à l'actualisation juridique de la prime de service et de rendement,

Vu la délibération n°26 du 25 mars 2013 relative à l'actualisation juridique du régime indemnitaire spécifique à la filière technique,

Vu l'arrêté du 30 août 2018 fixant les montants de la prime de service et de rendement,

Considérant la nécessité d'actualiser les dispositions régissant la prime de service et de rendement et notamment les montants de référence,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**Article 1 :** La prime de service et de rendement est calculée à partir d'un taux annuel de base applicable.

**Article 2 :** Les attributions individuelles peuvent varier librement dans la limite du double du taux de base en fonction d'une part des responsabilités, du niveau d'expertise et de la qualité du service rendu :

GRADES	TAUX ANNUEL DE BASE	TAUX MAXI INDIVIDUEL
- Ingénieur hors classe	4 572 €	9 144 €
- Ingénieur principal	2 817 €	5 634 €
- Ingénieur	1 659 €	3 318 €
- Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 400 €	2 800 €
- Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 330 €	2 660 €
- Technicien	1 010 €	2 020 €

**Article 3 :** En fonction des responsabilités particulières assumées (responsable de service, adjoint au responsable de service...), le Maire peut moduler le taux moyen jusqu'à hauteur du taux maximum individuel.

**Article 4 :** Les dispositions du présent chapitre sont applicables aux agents stagiaires, titulaires et contractuels. Pour ces derniers, le Maire peut attribuer un régime indemnitaire aux agents contractuels recrutés sur la base uniquement de l'article 3-1, 3-2, 3-3 1° et 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 : remplacement d'agents sur un emploi permanent, vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, emploi permanent lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires, emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (catégorie A) et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. Il s'agit essentiellement de missions nécessitant une qualification particulière.

Le régime indemnitaire est déterminé lors du recrutement et fait l'objet d'une éventuelle revalorisation lors du renouvellement de l'engagement si les missions font l'objet d'évolutions

**Article 5 :** Dans le cas où une disposition réglementaire ultérieure entraînerait une diminution de rémunération des agents concernés, il serait dès lors appliqué la clause de sauvegarde indemnitaire prévue dans la loi du 26 janvier 1984 complétée par la loi du 16 décembre 1996.

**Article 6 :** Le régime indemnitaire est maintenu en cas d'éloignement temporaire de service dans le cadre des congés maladie, accident de travail, congé maternité et congé de paternité et d'adoption et congé de formation, sauf disposition légale ou réglementaire contraire. Il suit le sort du traitement.

**Article 7 :** Le taux annuel de base est susceptible d'évoluer réglementairement. Dans ce cas, il est appliqué le taux annuel de base revalorisé.

## 12 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2014 complétée par la délibération du 25 septembre 2017 en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	<b>Mission d'analyse financière et de prospective budgétaire</b>	Les missions d'analyse financière et de prospective budgétaire de la ville sont confiées au cabinet Public Avenir pour un montant de 23.100 € TTC	18/10/2018	25/10/2018
2	<b>Contrat de location – habitation</b>	Le logement T3 situé au 4 rue PV Couturier est attribué à Mme Gomis Marie-Anne à compter du 31 octobre 2018, pour un loyer mensuel de 450 €	18/10/2018	26/10/2018
3	<b>Contrat de location – habitation</b>	Le logement T3 situé au 4 rue PV Couturier est attribué à Mme LUC Patricia à compter du 31 octobre 2018, pour un loyer mensuel de 400 €	18/10/2018	26/10/2018
4	<b>Régie de recettes pour encaissement des droits de place des marchés</b>	Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place des marchés, foire et fêtes foraines (abrogation de toutes les décisions précédentes)	22/10/2018	26/10/2018
5	<b>Concession de terrain – renouvellement</b>	Renouvellement de la concession n° 43 du 17/09/1963 pour une durée de 30 ans	-	30/10/2018
6	<b>Livraison de vêtements de travail – lot 3 vêtements et chaussures de sports</b>	La fourniture de vêtements et chaussures de sport est confiée à Trof'Aisne pour un montant compris entre 1.000 et 4.000 € TTC	18/10/2018	30/10/2018
7	<b>Mise en œuvre d'une arase sur un bâtiment</b>	Mise en œuvre d'une arase en béton sur le mur d'un bâtiment jouxtant le presbytère (pour préserver des intempéries) par la société MF THOMAS, pour un montant de 6.336 € TTC	18/10/2018	30/10/2018
8	<b>Achat d'outils pour le service bâtiment</b>	Achat d'outils pour le service bâtiment auprès de la société Trénois Decamps pour un montant de 6.320,56 € TTC	18/10/2018	30/10/2018
9	<b>Convention de formation</b>	Convention passée avec l'Adico concernant une formation sur la solution Mail in black, pour un montant de 185 €	22/10/2018	30/10/2018
10	<b>Campagne de dératisation et de désinsectisation</b>	La campagne de dératisation et de désinsectisation dans les bâtiments communaux est confiée à AZUR 3D pour un montant de 12.000 € TTC	22/10/2018	30/10/2018
11	<b>Elaboration d'un plan stratégique du patrimoine</b>	La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un plan stratégique du patrimoine est confiée à la société Actamo, pour un montant de 28.800 € TTC	22/10/2018	30/10/2018
12	<b>Contrat d'insertion publicitaire</b>	Contrat passé avec Comédiance pour une insertion publicitaire dans Huma dimanche visant à promouvoir l'action publique de la ville pour un montant de 3.506,40 € TTC	22/10/2018	30/10/2018
13	<b>Spectacle « lycéens en action »</b>	Convention entre la ville, le lycée Malraux et la Cie des Petits pas dans les grands pour la réalisation d'un spectacle « lycéens en action » ; la ville participe à hauteur de 1.500 € TTC	25/10/2018	30/10/2018

14	<b>Repas de Noël pour les retraités - tarif</b>	Le tarif du repas dansant de Noël pour les retraités est fixé à 24 €	25/10/2018	30/10/2018
15	<b>Académie des banlieues – insertion publicitaire</b>	Contrat passé avec Mediris pour une insertion publicitaire dans le support Académie des banlieues, visant à promouvoir l'action de la ville pour 2019, pour un montant de 1.080 € TTC	25/10/2018	30/10/2018
16	<b>Régie de recettes RPA – modification</b>	Le montant maximum de l'encaisse autorisé à conserver par le régisseur est ramené de 20.000 € à 2.000 €	25/10/2018	30/10/2018
17	<b>Mise à disposition du Palace</b>	Convention avec la Cie Pic'Arthéâtre pour la mise à disposition du Palace dans le cadre de répétitions d'une pièce de théâtre.	25/10/2018	30/10/2018
18	<b>Acquisition de matériels pour le service des espaces verts</b>	Acquisition de matériels auprès de la société POS : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot 1 : tondeuse autoportée avec bac de ramassage et cabine pour un montant de 45.500 € TTC avec une reprise de l'ancien matériel de 11.250 € HT</li> <li>- Lot 2 : débroussailleuse autoportée pour un montant de 9.240 € TTC avec une reprise de l'ancien matériel de 3.000 € HT</li> </ul>	25/10/2018	30/10/2018
19	<b>Rénovation de l'éclairage public – Ave Guy Moquet</b>	La rénovation de l'éclairage public de l'avenue Guy Moquet est confiée à SDEL pour un montant de 51.344,88 € TTC	29/10/2018	06/11/2018
20	<b>Changement du praticable et de la piste d'acrobatie de la salle Bouchoux</b>	Le changement du praticable et de la piste d'acrobatie ay gymnase Bouchoux est confié à la société Kassiope pour un montant de 45.929,66 € TTC	29/10/2018	06/11/2018
21	<b>Audit et conseil en ingénierie fiscale</b>	Convention d'audit et de conseil en ingénierie fiscale passée avec la société CTR ; le taux de rémunération est de 32% des régularisations et économies réalisées sans que le montant ne dépasse 25.000 € HT	29/10/2018	06/11/2018
22	<b>ALSH – ateliers multi thèmes</b>	Convention passée avec les Savants fous de Compiègne pour des activités d'une heure le mercredi de novembre 2018 à juin 2019, pour un montant de 2.680 € TTC	05/11/2018	09/11/2018
23	<b>Logement RPA – remboursement dépôt de garantie</b>	Versement du dépôt de garantie de 198 € au notaire maître Nollot suite au décès de la résidente Mme Detraux	08/11/2018	12/11/2018
24	<b>Fête du jeu 2018</b>	Dans le cadre de la fête du jeu 2018, mise en œuvre d'une animation Kapla par le centre Kapla Paris, le samedi 1 <sup>er</sup> décembre, pour un montant de 1.320 € TTC	08/11/2018	12/11/2018
25	<b>Fête du jeu 2018</b>	Le comptoir des jeux est chargé de la mise en œuvre d'une animation ludique en bibliothèque le mardi 27 novembre 2018, pour 336 € TTC	08/11/2018	12/11/2018
26	<b>Fête du jeu 2018</b>	Prestation autour des jeux vidéo par l'association MO5.com le samedi 1 <sup>er</sup> décembre 2018, pour 1.000 € TTC	08/11/2018	12/11/2018
27	<b>Fête du jeu 2018</b>	Prestation « impression 3D » autour de l'univers des jeux vidéo le 1 <sup>er</sup> décembre 2018 animée par Néo print 3D, pour 1.020 € TTC	09/11/2018	15/11/2018
28	<b>Locaux CCAS - autocommutateur</b>	Achat d'un autocommutateur auprès de l'UGAP pour créer le réseau téléphonique du futur CCAS, pour un montant de 10.854,24 € TTC	09/11/2018	15/11/2018
29	<b>Convention de formation</b>	Convention passée avec APAVE pour une action de formation « recyclage habilitation électrique » pour des agents du service bâtiment – coût 951,60 € TTC	13/11/2018	16/11/2018

30	<b>Panneau d'affichage de résultats sportifs – aliénation</b>	Cession à titre gratuit du panneau d'affichage de résultats sportifs à l'Acso pour l'affecter au gymnase du lycée André Malraux à Montataire	13/11/2018	16/11/2018
31	<b>Soirée du personnel – animation DJ</b>	Contrat avec la société MCD Evènement pour l'animation de la soirée du personnel le vendredi 30 novembre 2018 pour un montant de 1.200 € TTC	13/11/2018	16/11/2018
32	<b>Halle Perret – pose d'un portail et portique</b>	La fourniture et la pose d'un portail et d'un portique à l'entrée de la halle Perret sont confiées à CPC pour un montant de 17.052,00 € TTC	13/11/2018	16/11/2018
33	<b>Local associatif rue des déportés – porte de garage</b>	La fourniture et la pose d'une porte de garage au local associatif 1,rue des Déportés sont confiées à CPC pour un montant de 5.256 € TTC	13/11/2018	16/11/2018
34	<b>Concession de terrain</b>	Accord donné à Christian Bonnaire pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 14 novembre 2018	-	16/11/2018
35	<b>Concession de terrain - renouvellement</b>	Accord donné à M. Didier Morel pour le renouvellement de la concession n°100 du 13/03/1973 pour une durée de 15 ans	-	16/11/2018
36	<b>Concession de terrain - renouvellement</b>	Accord donné à M. Gérard Collier pour le renouvellement de la concession n°27 du 09/03/1988 pour une durée de 50 ans	-	16/11/2018
37	<b>Concession de terrain-caverne</b>	Accord donné à Raymond et Nicole DEL LA SALA pour fonder une caverne pour une durée de 30 ans	-	19/11/2018
38	<b>Illuminations pour les fêtes de fin d'année</b>	Les prestations d'illuminations sont confiées à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montage/démontage : Eiffage pour un montant de 22.000 € HT</li> <li>- Location des décors : Blachère pour 35.000 € HT</li> </ul>	15/11/2018	20/11/2018
39	<b>Ciné Noël – classes maternelles</b>	Convention avec Swank Films pour l'organisation des « Ciné-Noël » destinés aux classes maternelles du 4 au 13 décembre 2018, pour un montant de 1.326,66 € TTC	15/11/2018	20/11/2018
40	<b>Repas Noël – tarifs exceptionnels</b>	Pour le repas de Noël du personnel communal à la RPA, le tarif appliqué est de 7,30 € pour les agents et 13 € pour les invités	15/11/2018	20/11/2018
41	<b>Location habitation</b>	Contrat passé avec Manuel De Oliveira Fernandes pour la location de l'appartement T3 au 18, rue du 8 Mai 1945, pour un montant de loyer de 450 €	15/11/2018	20/11/2018
42	<b>RPA- Contrat de séjour</b>	Contrat de séjour établi avec Mme Soufflard pour le logement 38 de type 1, pour un loyer de 213 €	22/11/2018	27/11/2018
43	<b>Corbeilles de propreté pour la ville</b>	Achat de corbeilles de propreté type « pontailac » auprès de la société Activia pour un montant de 8.504,26 € TTC	22/11/2018	27/11/2018
44	<b>Livraison d'un chai</b>	La fourniture et la livraison d'un chai pour le processus de vinification de la vigne communale sont confiées à EMCVI pour un montant de 16.782,12 € TTC	22/11/2018	27/11/2018
45	<b>Location habitation – annulation décision</b>	La décision 2018-22 du 3 juillet 2018 ayant pour objet la signature d'un contrat d'habitation avec Mme El Kochihi professeur des écoles est abrogée.	29/11/2018	7/12/2018

46	<b>Ateliers feldenkrais</b>	Contrat passé avec l'association ULAL DTO pour l'animation d'ateliers chorégraphiques feldenkrais – 240 € par journée d'intervention	29/11/2018	7/12/2018
47	<b>Convention formation</b>	Convention passée avec l'Adico pour une action de formation sur « e-delibre » pour un montant de 210 €	04/12/2018	7/12/2018
48	<b>Bornes escamotables mécaniques</b>	La fourniture et la pose de bornes escamotables mécaniques manuelles – place A. Génie – sont confiées à ALE AMCO LES ESCAMOTABLES pour un montant de 17.164,80 € TTC	29/11/2018	07/12/2018
49	<b>Les Tertres étude de sol – annulation décision</b>	Considérant la mise en place de mur de soutènement en béton préfabriqué, la décision 2017-58 concernant l'étude de sol est abrogée	04/12/2018	07/12/2018
50	<b>Travaux neufs et entretien en électricité</b>	Les travaux (neuf et entretien) en électricité dans les bâtiments communaux sont confiés à OCS Technology pour : Lot haute et basse tension : 64.000 € HT Lot très basse tension : 25.000 € HT	29/11/2018	07/12/2018
51	<b>Peinture, revêtements muraux et sols, vitrerie</b>	Les travaux de peinture, revêtements muraux, revêtements sols (lot 1), vitrerie (lot 2) dans les bâtiments communaux sont confiés à : - Lot 1 : SPRID – 69.000 € HT - Lot 2 : Le vitrier picard – 20.000 € HT	29/11/2018	07/12/2018
52	<b>Interventions diverses sur le Réseau éclairage public</b>	Les interventions diverses sur le réseau d'éclairage public sont confiées à SDEL Oise pour un montant de 20.159,52 € TTC	04/12/2018	07/12/2018
53	<b>Installation d'une réfrigération – local associatif</b>	L'installation d'une réfrigération au local associatif 1, rue des déportés pour la conservation du vin est confiée à BTEC pour un montant de 7.942,08 € TTC	04/12/2018	07/12/2018
54	<b>Retraités - Ateliers sophrologie</b>	Contrat passé avec Mme Grégoire pour l'organisation d'ateliers de sophrologie destinés aux retraités en 2019, pour un coût de 100 € la prestation	7/12/2018	11/12/2018
55	<b>Retraités – ateliers d'équilibre et de pilate</b>	Contrat passé avec M. DJEMAI Tahar pour l'organisation d'ateliers « équilibre et pilate » destinés aux retraités en 2019, pour un coût de 3.999 € TTC	7/12/2018	11/12/2018
56	<b>Spectacle – « tintamarre et postillons »</b>	Présentation du spectacle « tintamarre et postillons » par l'association Du vent dans la rue, le 14 décembre 2018 au Palace pour 400 €	7/12/2018	11/12/2018
57	<b>Fourniture de mâts d'éclairage public</b>	La fourniture de mâts d'éclairage public est confiée à SGEA pour un montant de 6.999,44 € TTC	07/12/2018	11/12/2018
58	<b>Relevé topographique – rue Victor Hugo</b>	Le relevé topographique du corps de rue de la rue Victor Hugo est confié à 49° Nord pour un montant de 6.270 € TTC	07/12/2018	11/12/2018
59	<b>ALSH ados – ateliers scientifiques</b>	Convention passée avec Les savants fous Compiègne pour l'animation d'ateliers les 26 et 28 décembre 2018, pour un montant de 300 € TTC	11/12/2018	17/12/2018
60	<b>Fourniture de magnolias – place Auguste Génie</b>	La fourniture et la livraison de magnolias pour la place Auguste Génie sont confiées à Plant Services, pour un montant de 10.395 € TTC	11/12/2018	17/12/2018

61	<b>Fourniture de sel de déneigement</b>	La fourniture et la livraison de sel de déneigement sont confiées à la société Quadrimex pour un montant de : Lot sel en vrac : 79,80 € TTC/tonne Lot sel en sacs : 6,12 € TTC/sac	11/12/2018	17/12/2018
62	<b>Acquisition d'un désherbeur mécanique</b>	Acquisition d'un désherbeur mécanique pour les services voirie et sports auprès de la société Data Green, pour un montant de 11.160 € TTC	11/12/2018	17/12/2018
63	<b>Acquisition d'une tondeuse débroussailleuse</b>	Acquisition d'une tondeuse débroussailleuse pour le service voirie auprès de la société Jardin de Laigneville, pour un montant de 4.628,80 € TTC	11/12/2018	17/12/2018
64	<b>Local associatif rue des Déportés – isolation</b>	L'isolation du local et la reprise du dallage (local associatif rue des déportés) sont confiées à Devriendt, pour un montant de 17.087,93 € TTC	13/12/2018	17/12/2018
65	<b>Fourniture de bornes de protection</b>	La fourniture de bornes de protection pour divers sites de la ville est confiée au fournisseur ALE AMCO Escamotables, pour un montant de 19.651,20 € TTC	13/12/2018	17/12/2018
66	<b>Progiciel Avenio – maintenance</b>	Contrat avec la société DIX pour les prestations de maintenance du progiciel Avenio pour un montant de 714 € TTC/an	13/12/2018	17/12/2018
67	<b>Concession de terrain</b>	Accord donné à M. JL Cormontagne pour fonder une concession de 15 ans à compter du 14/12/2018	-	20/12/2018
68	<b>Formation des élus 2019</b>	Convention passée avec le CIDEFE pour la formation des élus pour l'année 2019, pour un montant de 4.350 € TTC	17/12/2018	21/12/2018
69	<b>Séjours classe de neige – organisation</b>	L'organisation des séjours des classes de neige est confiée à VVL ; la participation des familles sera calculée en fonction du quotient familial.	17/12/2018	21/12/2018
70	<b>Les fabriques à musique</b>	Contrat passé avec la SACEM qui s'engage à verser une aide financière de 3.000 € destinée à soutenir les actions menées par Mrs Lippens et Dufour avec la classe de CM2 de l'école Paul Langevin	17/12/2018	21/12/2018
71	<b>Animation musicale repas de Noël des retraités</b>	Contrat passé avec Yves Bousson pour l'animation musicale du repas de Noël du 12 décembre 2018, pour un montant de 600 € TTC	17/12/2018	21/12/2018
72	<b>Hauts de France en scène et réseau Chainon - renouvellement adhésion</b>	Renouvellement de l'adhésion à la fédération Hauts de France en scène et réseau Chainon pour 2019, pour 400 €	17/12/2018	21/12/2018
73	<b>Elagage et abattage d'arbres</b>	Les travaux d'abattage et d'élagage d'arbres sont confiés à Hie Paysage pour un montant de 8.988 € TTC	17/12/2018	21/12/2018
74	<b>Contrat de location – usage habitation</b>	Contrat de location pour le logement sis 77, rue Louis Blanc attribué à M. El Miloudi à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2018, pour un montant de loyer de 350 €/mois et 70,61 € de charges	21/12/2018	28/12/2018
75	<b>Fourniture de gaz</b>	La fourniture de gaz sur plusieurs sites est confiée à Engie Sa, pour un montant de 24.955,81 € HT	21/12/2018	02/01/2019